



APPEL A PROJET

22

NOTE DE CADRAGE

CONTRAT DE VILLE DE
PONTARLIER

I. PREAMBULE

« "La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. " (Loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine). »

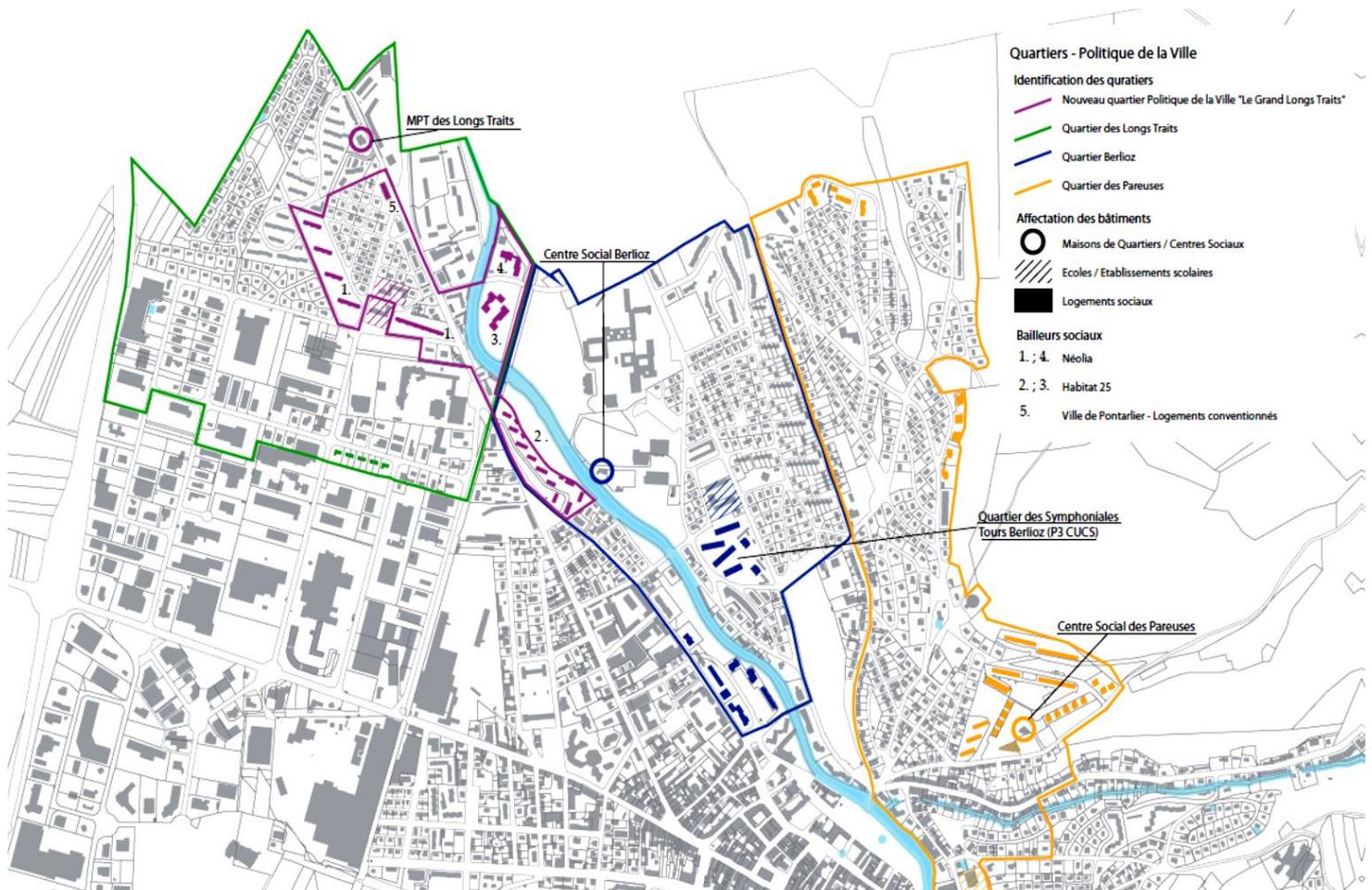
II. LE CONTRAT DE VILLE DU GRAND PONTARLIER

Le Contrat de Ville de Pontarlier a été signé le 26 juin 2015 pour la période 2015-2020. La signature du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés à la fin de l'année 2019 a prolongé le Contrat de Ville initial jusqu'en 2022, en réaffirmant ses objectifs et en intégrant les besoins et orientations redéfinies lors de l'évaluation de 2019.

L'Appel à Projets s'appuie sur les trois piliers du Contrat de Ville : Cohésion Sociale, Cadre de Vie et Renouvellement urbain, Développement économique et emploi, et sur un volet transversal lié à la Citoyenneté et aux Valeurs de la République. Cette note de cadrage présente les objectifs de chacun de ses piliers, et souligne les priorités retenues jusqu'à 2022.

III. GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Les quartiers concernés par la Politique de la Ville sur le territoire du Grand Pontarlier sont : Le Grand Longs Traits, comme quartier prioritaire, et les quartiers des Pareuses et Berlioz en territoire de veille active.



IV. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Qui peut répondre ?

Les associations, bailleurs, collectivités territoriales ou établissements publics ainsi que l'ensemble des partenaires qui se mobilisent dans le cadre de la Politique de la Ville.

Pour être éligible à un soutien, le projet déposé doit :

- Cibler majoritairement les habitants des quartiers Politique de la Ville : le quartier prioritaire « le Grand Longs Traits » et les deux territoires en veille active « Pareuses » et « Berlioz » ;
- S'inscrire dans les axes prioritaires énoncés dans la présente note de cadrage. Les actions déposées doivent répondre à une ou plusieurs entrées thématiques ;
- Préciser les objectifs qualitatifs et quantitatifs visés ;
- Démontrer la capacité du porteur de projet à réaliser son action dans les conditions fixées dans le dossier et à atteindre les résultats attendus dans les délais (moyens mis en œuvre, compétence des intervenants, aptitude à mobiliser les publics ciblés ...) ;
- Se dérouler en 2022.

Seront encouragés les projets qui :

- Sont construits pour et avec les habitants des quartiers prioritaires ;
- Favorisent la coopération entre acteurs du quartier ;
- Recherchent la complémentarité avec les actions existantes dans les quartiers concernés.

Pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet, le service Politique de la Ville est à votre disposition :

- Ève-Marie DESHAYE, Agent de développement local Politique de la Ville : em.deshaye@ville-pontarlier.com
- Sophie BRESCIANI, Directrice Éducation, Jeunesse, Politique de la Ville : s.bresciani@ville-pontarlier.com

PILIER 1 COHESION SOCIALE

Parmi les objectifs opérationnels à atteindre, une attention particulière sera portée aux actions visant à :

AXE 1 – REDUCTION DES INEGALITES

- Renforcer la lutte contre l'échec scolaire et encourager la réussite éducative, l'insertion socio-professionnelle des jeunes et leur valorisation ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Garantir l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs ;
- Favoriser les actions permettant aux familles étrangères non francophones d'apprendre la langue française ;
- Apporter un soutien professionnel aux parents dans leurs différentes fonctions parentales (éducation, soutien à la scolarité, ...) ;
- Développer la prévention et la promotion de la santé : prévention des addictions et des conduites à risques ;
- Valoriser positivement l'image des quartiers.

AXE 2 – SOLIDARITES ENTRE LES GENERATIONS

- Valoriser la jeunesse et le pouvoir d'agir des jeunes ;
- Accompagner le vieillissement dans les quartiers ;
- Répondre aux besoins des habitants en difficultés.

AXE 3 – RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LE VIVRE ENSEMBLE

- Soutenir les démarches d'aller vers les publics, les habitants qui se sentent isolés, les nouveaux habitants en renforçant la communication auprès d'eux et en diversifiant et adaptant l'offre d'activités ;
- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- Mener des actions en direction des jeunes exposés à la délinquance ;
- Assurer l'attractivité des équipements socio-culturels dans les quartiers Politique de la Ville.

VOLET TRANSVERSAL LIE A LA CITOYENNETE ET AUX VALEURS DE LA REPUBLIQUE

- Promouvoir la participation et les initiatives des habitants et l'expression de la citoyenneté ;
- Animer des espaces de débat sur les enjeux liés à la citoyenneté, les valeurs de la République en contribuant au vivre ensemble.

Concernant le pilier Cohésion sociale, les axes à maintenir et à renforcer pour la période 2021 – 2022 concernent :

-
- **La réussite éducative, l'enfance et la jeunesse** : promouvoir le bien-être de l'élève et de l'enfant, des adolescents ; lutter contre le décrochage et prévenir les ruptures de parcours scolaires ; favoriser l'éducation artistique, culturelle et sportive de la jeunesse ; renforcer l'aide à la parentalité, donner l'opportunité aux parents de se retrouver et créer une « dynamique parents » (...)
 - **La sécurité et la prévention de la délinquance** : garantir la tranquillité publique ; lutter contre les violences intrafamiliales et favoriser l'aide aux victimes ; offrir aux habitants un accès effectif aux informations juridiques pour connaître leurs droits et devoirs (...)
 - **L'accès aux droits et le vivre ensemble** : Conforter la médiation sur les quartiers ; favoriser l'inclusion numérique ; déployer le plan national de formation sur les valeurs de la République et la laïcité ; développer les politiques publiques de prévention des violences faites aux femmes (...)
-

PILIER 2 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Parmi les objectifs opérationnels à atteindre, une attention particulière sera portée aux actions visant à :

AXE 1 – AGIR SUR LES FREINS A L'EMPLOI

- Permettre l'apprentissage de la langue : encourager de nouvelles actions dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (manque de maîtrise des outils numériques) ;
- Favoriser la mobilité pour l'accès à l'emploi, aux stages et aux formations.

AXE 2 – ACCES A L'EMPLOI DES HABITANTS

- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des publics vulnérables (jeunes, femmes isolées, familles monoparentales, seniors) en mobilisant l'offre d'insertion par l'activité économique, les dispositifs de droit commun ou en proposant des actions novatrices complémentaires à l'existant ;
- Renforcer la coordination opérationnelle des acteurs pour faire connaître d'avantage l'offre de formation et les besoins des entreprises et favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du secteur économique, de l'ESS, du social et de l'emploi.

AXE 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Encourager l'émergence d'une offre résidentielle nouvelle de services aux entreprises, aux personnes, l'Économie Sociale et Solidaire et l'Insertion par l'Activité Économique.

Concernant le pilier Développement économique et emploi, les axes à maintenir et à renforcer pour la période 2021 – 2022 concernent :

-
- **L'Emploi et l'insertion professionnelle** : agir sur les freins à l'emploi pour les publics qui sont le plus éloignés du marché du travail ; travailler sur les freins linguistiques, la mobilité, la garde d'enfants ; développement d'actions « sur-mesure » répondant aux besoins des populations spécifiques : jeunes, femmes, etc.
-

PILIER 3 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN ;

Améliorer le cadre de vie et l'image des quartiers

Parmi les objectifs opérationnels à atteindre, une attention particulière sera portée aux actions visant à :

- Proposer des actions sur la thématique de l'éco-citoyenneté, de sensibilisation aux économies d'énergie, d'appropriation des espaces non aménagés : jardins pédagogiques, fleurissement (...), des animations ou fêtes de quartier à l'initiative d'habitants et avec la participation de ces derniers ;
- Encourager les actions de construction de projets avec ou par les habitants dans le cadre d'une analyse partagée des difficultés et de recherche des solutions : sentiment d'insécurité, regroupement dans les parties communes d'habitation ou les espaces publics, mais aussi le lien social et la convivialité entre voisins ;
- Développer l'attractivité des quartiers et la mobilité des habitants : manifestation dans les quartiers pour faire venir un public extérieur et animations et sorties proposées aux habitants des quartiers à l'extérieur,

Concernant le pilier Développement économique et emploi, les axes à maintenir et à renforcer pour la période 2021 – 2022 concernent :

-
- **Cadre de Vie** : Mettre en place une stratégie globale autour de la propreté dans les quartiers ; engager les quartiers dans une démarche de mandat citoyen pour concevoir des espaces de vie investis, animés et entretenus ; développer des actions participatives d'amélioration du cadre de vie et d'animation des espaces publics (...)
-

V. PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET

Comment faire ?

- Télécharger le dossier de demande de subvention CERFA sur le site internet de la Ville de Pontarlier : [www.ville-pontarlier.fr/Rubrique Cohésion sociale et solidarités/Contrat de Ville 2015 – 2022/Appel à Projets 2022](http://www.ville-pontarlier.fr/Rubrique_Cohesion_sociale_et_solidarites/Contrat_de_Ville_2015_-_2022/Appel_à_Projets_2022)
- Renseigner chaque rubrique du dossier CERFA avec précision afin que les financeurs puissent apprécier la qualité et la pertinence des projets déposés au regard des orientations de la politique de la ville et des priorités de l'appel à projets.
- Un dossier de demande de subvention CERFA doit être complété pour chaque projet.
- Si votre action a déjà bénéficié d'un financement du contrat de ville en 2021, vous devez **impérativement** joindre à votre demande le bilan CERFA (fiches 6-1 et 6-2) si votre action est terminée ou un bilan temporaire de votre action au 30 septembre 2021 si celle-ci n'est pas encore terminée.
- Envoyer le dossier CERFA signé par voie électronique uniquement à l'adresse mail suivante : politique.ville@ville-pontarlier.com
- Vous devez joindre également à votre dossier les documents justifiant de tout changement intervenu dans votre structure depuis le dernier dépôt de dossier (RIB, adresse, nom du président) ; une délégation de signature si la personne qui signe le dossier n'est pas le représentant légal de la structure.

Calendrier prévisionnel 2021-2022

- Août/Septembre 2021 : Lancement de l'Appel à Projets (AAP) 2021
- 29 octobre 2021 : Date limite de réception des dossiers
- Novembre-décembre 2021 : Instruction des dossiers
- Janvier – février 2022 : Présentation des projets par les structures devant le Comité d'Instruction
- Mars - Avril 2022 : Validation des projets soutenus et informations aux porteurs de projets
- Avril 2022 : Saisie internet par les porteurs de projets pour les demandes de subventions notamment auprès de l'Etat et de la Région.

CONTACT :

Direction Education Jeunesse Politique de la Ville

Mairie de Pontarlier

Ève-Marie DESHAYE, Agent de développement local Politique de la Ville :

em.deshaye@ville-pontarlier.com / 03.81.38.82.29

Sophie BRESCIANI, Directrice Education, Jeunesse, Politique de la Ville :

s.bresciani@ville-pontarlier.com / 03.81.38.82.28